



Département Isère – Canton du Moyen Grésivaudan – Commune de Crolles

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 29 avril 2016

Objet : **ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015**

L'an deux mil seize, le vingt-neuf avril, le conseil municipal de la commune de CROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Marc BRUNELLO, 2^{ème} adjoint au Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 22 avril 2016

PRESENTS : Mmes. BOUCHAUD, BOURDARIAS, CAMPANALE, DEPETRIS, FAYOLLE, FRAGOLA, GEROMIN, GRANGEAT, GROS, MORAND
 Présents : 24
 Absents : 5
 Votants : 28
MM. BOUKSARA, BRUNELLO, CROZES, FORT, GAY, GERARDO, GIMBERT, GLOECKLE, LEMONIAS, LORIMIER, MULLER, PAGES, PIANETTA, PEYRONNARD

ABSENTS : Mmes. CHEVROT (pouvoir à Mme. FRAGOLA), HYVRARD (pouvoir à Mme. MORAND), LAPLANCHE (pouvoir à Mme. GEROMIN), PAIN (pouvoir à M. MULLER) M. LE PENDEVEN (pouvoir à M. LEMONIAS)

Mme. Françoise BOUCHAUD a été élue secrétaire de séance.

Vu les articles L1612-12 à L1612-14, L2121-14, L2121-31 et R2121-8 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les instructions budgétaires M14 et M49 ;

Considérant les délibérations n° 012/2016 et 013/2016 du 25 mars 2016 procédant à la reprise anticipée et affectation des résultats 2015 ;

Considérant l'arrêté des comptes 2015 fourni par Madame la trésorière ;

Considérant les comptes administratifs joints au projet de délibération,

Après avoir désigné un Président de séance pour les débats menés lors de cette délibération, s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2015, le conseil municipal doit délibérer sur les comptes administratifs de l'exercice considéré, dressés par Monsieur le Maire, lesquels peuvent se résumer ainsi :

BUDGET PRINCIPAL :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		900 303,71	1 667 598,09		1 667 598,09	900 303,71
Opérations de l'exercice	15 953 924,06	18 060 933,77	6 814 443,80	6 979 757,47	22 768 367,86	25 040 691,24
TOTAUX	15 953 924,06	18 961 237,48	8 482 041,89	6 979 757,47	24 435 965,95	25 940 994,95
résultats de l'exercice		2 107 009,71		165 313,67		2 272 323,38
Résultat de clôture		3 007 313,42	1 502 284,42			1 505 029,00
restes à réaliser			558 077,50	268 510,00	558 077,50	268 510,00
Résultats définitifs		3 007 313,42	1 791 851,92			1 215 461,50

BUDGETS ANNEXES :

EAU	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		387 718,22		491 560,14		879 278,36
Opérations de l'exercice	19 460,05	166 614,60	470 695,86	210 048,70	490 155,91	376 663,30
TOTAUX	19 460,05	554 332,82	470 695,86	701 608,84	490 155,91	1 255 941,66
résultats de l'exercice		147 154,55	260 647,16		113 492,61	
Résultat de clôture		534 872,77		230 912,98		765 785,75
restes à réaliser			263 988,15	0,00	263 988,15	0,00
Résultats définitifs		534 872,77	33 075,17			501 797,60

ASSAINISSEMENT	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		7 955,19		46 227,54		54 182,73
Opérations de l'exercice	849 956,31	926 427,50	214 092,29	150 145,82	1 064 048,60	1 076 573,32
TOTAUX	849 956,31	934 382,69	214 092,29	196 373,36	1 064 048,60	1 130 756,05
Résultats de l'exercice		76 471,19	63 946,47			12 524,72
Résultat de clôture		84 426,38	17 718,93			66 707,45
restes à réaliser					0,00	0,00
Résultats définitifs		84 426,38	17 718,93			66 707,45

Madame l'adjointe aux finances rappelle que chaque compte administratif est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption.

Après cet exposé et après en avoir délibéré (Monsieur le Maire n'ayant pas pris part aux votes), le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés pour le budget principal (5 abstentions) et pour les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement :

1. Donne à Monsieur le Maire acte de la présentation faite des comptes administratifs ;
2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale de la commune que pour chacune des comptabilités annexes (budgets de l'eau et de l'assainissement), les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

Crolles, le 04 mai 2016

Marc BRUNELLO

2^{ème} adjoint au Maire de Crolles

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa publication le et de sa transmission en Préfecture le

Pour le Maire, par délégation, Lorraine Sperandio, Responsable du service Juridique/Marchés publics



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.